



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

# **Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales**

## **Programme de travail**

### **Exercice 15**

**1<sup>er</sup> octobre 2019 - 30 septembre 2020**



## 1. Introduction

Le Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales (CC EOS) a été mis en place conformément à la décision de la Commission 2005/668/CE le 22 septembre 2005 comme un des sept conseils consultatifs régionaux, proposés en vertu de la décision de Conseil 2004/585/CE, mettant en place des conseils consultatifs régionaux dans le cadre de la politique commune de la pêche.

Avec l'entrée en vigueur du règlement (UE) No 1380/2013, sur la politique commune de la pêche (ci-après « Règlement PCP »), le 1<sup>er</sup> janvier 2014, les conseils consultatifs régionaux sont devenus les conseils consultatifs (CC) afin d'aborder un plus grand nombre de questions relatives aux produits de la mer telles que les espèces migratoires, l'aquaculture et les marchés. L'amélioration du rôle consultatif des CC a également été un élément constitutif de ce changement.

Désormais dans sa quinzième année d'exercice, qui va du 1<sup>er</sup> octobre 2019 au 30 septembre 2020, le CC EOS souhaite demander des subventions à la Commission UE, conformément aux dispositions pertinentes en vigueur.

## 2. Objectifs du CC EOS

L'objectif principal du Conseil Consultatif pour les Eaux Occidentales Septentrionales vise à réunir les parties prenantes européennes (les pêcheurs, les représentants des organisations de producteurs, les ONG environnementales, les pêcheurs récréatifs, les transformateurs et les consommateurs, entre autres) afin de fournir des avis fondés sur des faits à : la Commission UE, aux états membres et au Parlement européen, afin d'atteindre l'exploitation durable des stocks halieutiques au sein du ressort géographique des eaux européennes des sous-zones 5.b, 6 et 7.

Les avis produits par le CC EOS sont déterminés par les objectifs de la politique commune de la pêche. Le CC EOS aborde également la gestion durable, biologique, économique et sociale de la pêche dans le contexte plus large de la politique maritime intégrée.

Compte tenu de la nature mixte de la pêche au sein du ressort géographique du CC EOS, le développement d'options de gestion durable de la pêche pour le court et le moyen terme demeurera la base des avis. Les objectifs articulés dans la directive cadre de stratégie marine seront également pris en compte.



### **3. Thèmes principaux de l'exercice 15**

#### **3.1. Obligation de débarquement (OD)**

Au cours de l'exercice 15, le CC EOS continuera de développer sa collaboration avec le groupe des états membres des EOS et la Commission européenne pour actualiser et poursuivre le développement de l'outil d'identification des situations de choke (CIdT). Le CIdT aborde les actions d'atténuation potentielles nécessaires dans les pêcheries soumises à l'obligation de débarquement dans toutes les zones sous-géographiques des eaux occidentales septentrionales. Cet outil fournira la base et la direction d'une grande partie du travail du CC EOS.

Le CC EOS va inclure l'OD à l'ordre du jour des réunions internes (ex.: groupes de travail et groupe de rédaction d'avis) ainsi qu'à l'ordre du jour des réunions avec les scientifiques, la Commission et le groupe des états membres des EOS pour trouver des solutions pour les stocks pour lesquels la mise en œuvre de l'OD implique des défis importants. Ces défis incluent :

- Fixation des TAC dans les pêches hautement dynamiques, variables et mixtes (ex. : cabillaud, aiglefin, merlan 7b-k) et couverture d'espèces non ciblées (ex. : plie 7hjk).;
- Atténuation du risque de fermeture prématurée de pêcheries par des espèces limitantes.
- Stocks fortement épuisés dotés d'un faible potentiel de reconstitution apparent (ex. : cabillaud de l'ouest de l'Ecosse).
- Manque de données de capture précises, en particulier sur les rejets. Ceci inclut non seulement les stocks démersaux, mais également les prises accessoires pélagiques dans les pêcheries démersales. Cela restreint la capacité d'évaluer si les stocks présentent un risque de choke.
- Conséquences imprévues des mesures, ex. : déplacement.

#### **3.2. Mesures techniques**

Le CC EOS va continuer de fournir des avis sur les mesures techniques, en particulier dans le contexte de la mise en œuvre totale du règlement UE 2019/1241 et va surveiller et incorporer dans ses avis, dans la mesure du possible, les recherches pertinentes visant à améliorer la sélectivité et à réduire les prises accidentelles. Au cours de l'exercice 15, le CC EOS vise également à collaborer avec le groupe des états membres des EOS et les scientifiques afin de coordonner le travail en cours dans les différents états membres. Ceci permettra au secteur de la pêche et aux scientifiques de découvrir de meilleures pratiques et d'éviter la duplication.

#### **3.3. Développement et mise en œuvre de plans de gestion pluriannuels**



Le développement et la mise en œuvre de plans de gestion à long terme pour les pêcheries dans les eaux occidentales septentrionales a été une des principales cibles du travail du CC EOS depuis sa mise en place. Le CC EOS va participer selon ses possibilités et conformément aux ressources et au budget disponibles, en développant des contributions pour les plans de gestion de la pêche pluriannuels existants ou nouvellement proposés, si la contribution des parties prenantes est demandée.

Le CC EOS a mis en place des groupes de discussion dédiés aux stocks suivants :

- Bar : le dialogue inter-CC va continuer de faciliter le développement de recommandations sur la gestion et les mesures techniques spécifiques au stock concerné.
- Coquilles Saint-Jacques : Le CC EOS a lancé un appel d'expressions d'intérêt auprès de ses membres eu égard à la mise en place d'un groupe de discussion sur les coquilles Saint-Jacques. Une fois mis en place, ce groupe va continuer les discussions sur un plan de gestion régional à long terme des stocks de coquilles Saint-Jacques dans la Manche. Le travail de ce groupe de discussion démarrera en 2020.
- Tourteau : ces dernières années, la pêche du tourteau a été motivée par un marché à la demande importante. La pression sur le stock risque de rendre instable la pêche du tourteau et ses parties prenantes associées en Europe. Le CC EOS vise à fournir une vue d'ensemble transnationale des développements économiques et de leurs impacts sur l'avenir immédiat et à long terme de ces pêcheries. Au cours de l'exercice 15, tout en tenant compte du ressort du Conseil Consultatif pour les Marchés et suite à la consultation avec le groupe de travail du CIEM (WGCRAB), nous fournirons des avis sur la gestion commune et durable de ces pêcheries.

Reconnaissant l'importance émergente de plusieurs stocks non soumis à un TAC, incluant le calmar et la seiche, le CC EOS va entreprendre les démarches visant à fournir des avis qui contribuent à la gestion durable de ces pêcheries.

La structure de ces réunions bénéficiera fortement des experts scientifiques et des représentants des administrations européennes concernés, ainsi que de l'évaluation des propositions par le CSTEP.

### **3.4. TAC et quotas**

Comme les années précédentes, le CC EOS produira un avis en septembre 2020, en réponse à la consultation de la CE sur les possibilités de pêche pour 2021.

Cet avis présentera l'opinion du CC EOS sur un certain nombre de domaines, y compris l'examen de la situation des stocks, l'application du RMD et les considérations multi-espèces. Les implications de l'obligation de débarquement et l'atténuation des risques de choke recevront une attention importante.

L'avis du CC EOS sur les TAC et quotas sera soumis en temps suffisant pour alimenter les discussions menant en décembre 2020 à l'adoption définitive du règlement sur les possibilités de pêche pour les espèces dans les eaux atlantiques.



Comme les années, précédentes un certain nombre de demandes spécifiques peuvent également être soumises à la Commission et aux états membres concernés avant le Conseil de décembre pour certains stocks en réponse à une demande spécifique d'avis ou si identifié par les membres du CC EOS suite aux récents développements scientifiques. Le cas échéant et selon les ressources et le budget disponibles, le CC EOS organisera des groupes de discussion ou des groupes de rédaction d'avis spécifiques visant à élaborer les avis.

### 3.5. Fonctionnement des conseils consultatifs

L'article 49 (Réexamen) du règlement (UE) 1380/2013 sur la politique commune de la pêche, prévoit qu'avant le 31 décembre 2022 'la Commission fera rapport au Parlement européen et au Conseil sur le fonctionnement de la PCP'. Pour permettre au CC de fournir des contributions utiles à ce rapport, nous allons poursuivre nos discussions sur un certain nombre de thèmes pertinents incluant, *entre autres*, les cibles pour la gestion de la pêche dans les eaux occidentales septentrionales ; la nécessité de mesures de gestion appropriées pour atteindre ces objectifs ; la composition, le fonctionnement et le financement des conseils consultatifs (voir également la section 5.2) ; etc. Afin d'être en mesure de fournir des avis opportuns et pertinents, nous allons combiner les informations des projets scientifiques (en cours) et d'autres sources pertinentes le cas échéant.

Le CC EOS va continuer de surveiller le Brexit et ses conséquences éventuelles sur le fonctionnement des activités dans la zone concernée et des CC eux-mêmes. Nous demeurerons au premier plan de l'organisation d'événements si nécessaire, en particulier pour débattre et atteindre une approche harmonieuse avec d'autres CC.

### 3.6. Approche écosystémique de la gestion de la pêche

Le CC EOS encourage la mise en œuvre de l'approche écosystémique dans les eaux occidentales septentrionales par la promotion du développement de programmes de surveillance et de mesures de conservation. Le CC EOS va se concentrer sur trois éléments clés :

- Promouvoir la connaissance et l'acceptation par toutes les parties prenantes de l'approche écosystémique de la gestion des activités humaines (ex. : déchets marins, bruits sous-marins), et améliorer la communication au sein des différentes autorités gestionnaires dans les EOS ;
- Servir de point de contact entre les décideurs politiques et les parties prenantes des CC afin de faciliter la consultation pour la désignation et la gestion des : écosystèmes marins vulnérables, des sites Natura 2000, OSPAR et sites marins nationaux extracôtiers (c.-à-d. MCZ, etc.), où a lieu l'activité de pêche par des navires européens dans les eaux occidentales septentrionales. Le CC EOS souhaite contribuer aux réunions du sous-groupe des états membres des EOS sur l'article 11, qui traite des mesures de conservation nécessaire à la conformité aux obligations dans le cadre de la législation environnementale européenne (ex.: Aires marines protégées (AMP)).
- Identifier et prioriser la nécessité pour les membres du CC EOS de protéger les espèces et les habitats sensibles.



### 3.6.1. Benchmark mer d'Irlande

L'atelier Benchmark sur l'impact des moteurs écosystémiques et environnementaux sur la gestion de la pêche en mer d'Irlande (WKIrish) intéresse fortement le CC EOS car cet atelier porte non seulement sur l'amélioration des évaluations d'espèces uniques (c.-à-d. : principalement le cabillaud, l'aiglefin, le merlan et la plie), mais vise à incorporer un modèle de pêche mixte pour développer l'intégration d'aspects écosystémiques et œuvrer en vue d'une évaluation intégrée et d'avis pour cette région.

S'étant engagés dans des ateliers précédents, le CC EOS participera au prochain atelier (WKIRISH6) en novembre 2019 qui abordera les progrès vers le développement d'une évaluation écosystémique intégrée et d'avis.

## 3.7. Environnement

Reconnaissant l'influence des politiques environnementales sur la gestion de la pêche au sein de l'Union européenne et reconnaissant l'interconnexion de la gestion de la pêche et des questions environnementales marines spécifiques et non-spécifiques, le CC EOS a décidé d'inclure le travail sur les questions environnementales plus larges, telles que le changement climatique, la perte de biodiversité, les plastiques marins, les émissions de CO<sub>2</sub>, l'impact des activités sismiques sur les stocks halieutiques, à son programme de travail pour l'exercice 15.

Suite aux discussions au cours de l'exercice 14, les membres du CC EOS ont demandé la mise en place d'un groupe de discussion sur les plastiques marins. Son objectif convenu est le développement de recommandations à la Commission sur les aspects opérationnels de Fishing for Litter et la directive sur les plastiques à usage unique. Pour assurer la participation maximum des parties prenantes, le CC EOS coorganise avec le MAC un atelier sur les plastiques dans la chaîne d'approvisionnement de produits de la mer en novembre. Cela va rassembler les membres des conseils consultatifs et les experts et les scientifiques pour explorer plus en détail l'impact des plastiques sur la pêche et les acteurs du marché. Un groupe de discussion du CC EOS fera également étroitement la liaison avec le groupe de discussion du CC mer du Nord sur la conception circulaire des engins de pêche.

## 3.8. Aspects sociaux

Au cours des dernières années, il y a eu de plus en plus de difficultés à remplir les postes dans le secteur des produits de la mer avec des employés qualifiés et en particulier dans le secteur de la pêche. Le manque d'attractivité du secteur de la pêche est un des problèmes clés, en particulier pour les nouvelles générations de pêcheurs. Ce manque d'attractivité peut être associé à l'équilibre entre la rémunération et les conditions de travail difficiles. Avec le déclin du nombre d'emplois dépendant du secteur de la pêche dans la majorité des zones côtières, certaines communautés côtières risquent de ne plus être viables à l'avenir. Le CC EOS reconnaît que la durabilité sociale est intrinsèquement liée à la durabilité



environnementale et économique et il va explorer les aspects pertinents au cours de l'exercice 15 afin d'élaborer un avis basé sur les meilleures pratiques.

### **3.9. Contrôle et conformité**

Le CC EOS va continuer de suivre les activités opérationnelles de l'agence européenne de contrôle des pêches(AECP) dans les zones 5b, 6 et 7 et va participer aux conseils consultatifs et autres forums de surveillance, contrôle et conformité, s'il est invité.

Suite à l'avis produit au cours de l'exercice 14, le CC EOS a réinvité le groupe de discussion sur le contrôle et la conformité avec pour objectif de préparer un autre avis sur toutes les mesures de contrôle pertinentes pour le CC EOS.

### **3.10. Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)**

Le CC EOS va continuer de surveiller la discussion et de fournir des avis sur le travail des législateurs européens sur le règlement 2021-2027 du FEAMP.

## **4. Thèmes généraux**

Le CC EOS va poursuivre le travail, à sa propre initiative et en collaboration avec d'autres conseils consultatifs, pour fournir des avis sur la mise en œuvre des aspects clés du paquet législatif du règlement PCP, à savoir : le règlement cadre de base, l'acte délégué de la Commission présentant le fonctionnement des conseils consultatifs et le règlement FEAMP.

### **4.1. Coopération avec les états membres et la Commission européenne / Régionalisation**

Le CC EOS est dévoué à la structure actuelle de la procédure de consultation, qui encourage l'engagement de collaboration entre les conseils consultatifs et le groupe des états membres des eaux occidentales septentrionales et autres organismes et institutions pertinents en vertu du cadre régional actuel de prise de décision contenu dans le règlement de la PCP.

Le CC EOS a développé des liens solides avec le groupe des états membres des EOS et va continuer de collaborer et d'aider ce groupe, dans la mesure du possible.

Le CC EOS s'est félicité de l'engagement des représentants des administrations des EOS et en a bénéficié, et va continuer d'encourager et de développer cette relation au cours de l'exercice 15.

### **4.2. Coopération avec les scientifiques (Améliorer la qualité des données scientifiques et économiques)**

Au cours de l'exercice 15, le CC EOS poursuivra sa collaboration avec le CIEM et les états membres pour identifier les mesures visant à améliorer les évaluations scientifiques. Le CC EOS va poursuivre ses contacts actifs avec les experts et les membres du CC EOS dans des



appels pour soutenir la réalité de terrain et accorder les séries de données et documents d'avis. Le CC EOS s'engage à participer à toutes les réunions et ateliers benchmark pertinents du CIEM, sous réserve d'une invitation.

Dans ce cadre, le CC EOS participe à la réunion annuelle entre le CIEM, les conseils consultatifs et les observateurs (MIACO). Cette réunion a pour but de renforcer la coopération des parties prenantes en offrant l'opportunité de communiquer sur sa procédure consultative et d'obtenir le feedback des participants. Les conseils consultatifs organisent un MIAC (Réunion CIEM & CC) pour discuter des questions urgentes plus en détail selon un système de rotation.

## **5. Procédures de travail**

Le CC EOS va continuer de peaufiner ses procédures de travail afin d'assurer des pratiques de travail efficaces et effectives.

Le CC EOS va collaborer étroitement avec le secteur de la pêche, les groupes d'autres intérêts, la Commission, les états membres, les scientifiques et les autres CC afin d'accomplir les programmes de travail pour progresser dans les domaines d'intérêt et de préoccupation communs.

### **5.1. Calendrier**

L'annexe I précise le calendrier de réunions du CC EOS pour l'exercice 15.

### **5.2. Rôle, composition et fonctionnement des CC**

Une délégation composée du président et du secrétariat du CC EOS participera activement à la réunion de coordination devant avoir lieu le 8 novembre entre les CC et la Commission.

Ayant lancé la discussion inter-CC sur le fonctionnement des conseils consultatifs, le CC EOS va soutenir la continuation de ce dialogue au sein des conseils consultatifs et de tout forum où ce thème doit être discuté.

Dès leur création en 2017, les réunions de dialogue inter CC ont fourni un forum utile où les agents et les secrétariats des conseils consultatifs peuvent débattre de question d'intérêt commun en particulier lorsqu'elles sont associées au rôle, à la composition et au fonctionnement des CC.

### **5.3. Structure opérationnelle : type de réunions et fréquence**

La plus grande dépense budgétaire du CC EOS est associée aux réunions. Le CC EOS est souvent responsable des frais associés à la location de salles de réunion, de services d'interprétation et de matériel technique, outre les frais de déplacement et d'hébergement des membres et experts participant aux réunions du CC EOS. Parfois, des parrainages publics





ou privés sont offerts pour couvrir une partie ou la totalité de ces dépenses à titre de contributions en nature c.-à-d. avantages en nature). Ces dispositions apparaissent dûment dans les comptes du CC EOS.

Pour atteindre les objectifs du programme de travail, la hiérarchie opérationnelle du CC EOS est organisée conformément à la structure à trois niveaux suivante :

#### 5.3.1. Comité exécutif

Toutes les décisions ayant trait au CC EOS sont prises par un comité exécutif avec un maximum de 25 membres (c.-à-d. 15 pour le secteur de la pêche, et 10 pour les groupes d'autres intérêts) reflétant l'équilibre 60/40 requis. Au début de l'exercice 15, le comité exécutif comptait 21 membres ; 15 d'organisations du secteur de la pêche et 6 d'organisations représentant les groupes d'autres intérêts.

Les réunions du comité exécutif ont lieu au moins trois fois par an. Ces réunions traitent généralement de questions de politique de haut niveau, étudient les contributions des groupes de travail, des groupes de discussion et groupes de rédaction d'avis ou des membres de l'Assemblée générale. Le comité exécutif prend des décisions eu égard aux actions proposées des groupes de travail et vise à atteindre le consensus dans la provision d'avis et d'opinion du CC EOS. Le comité exécutif prend également des décisions eu égard aux procédés et procédures requis pour améliorer l'efficacité du CC EOS, incluant la stratégie de communication.

Chaque membre du comité exécutif ainsi que le président de chaque groupe de travail présentant des recommandations au comité exécutif, est remboursé pour sa participation aux réunions du Comité exécutif. L'interprétation est fournie dans les 3 langues de travail du CC EOS (c.-à-d. anglais, français et espagnol).

Des représentants de la Commission européenne, du Parlement européen, de l'agence communautaire de contrôle des pêches et des états membres, ainsi que des experts ou présentateurs de projets européens ou d'instituts scientifiques participent également aux réunions du comité exécutif à titre d'observateurs.

#### 5.3.2. Groupes de travail sous-régionaux

Il y a actuellement 4 groupes de travail (Groupes de travail) sous-régionaux au CC EOS, répartis géographiquement. Les réunions de groupe de travail ont lieu jusqu'à 3 fois par an (en fonction du budget et des points à l'ordre du jour) et sont d'importants moteurs du CC EOS. Tous les points à débattre, ex.: plans de gestion, obligation de débarquement, sont présentés lors de ces réunions et les experts, ainsi que les représentants de la Commission sont normalement invités à participer et à faire des présentations.

Les quatre groupes de travail sont :



1. Ouest de l'Ecosse (5.b et 6) ;
2. Mer Celtique (7.f à k) ;
3. Manche (7.d et e) ;
4. Mer d'Irlande (7.a).

Le nombre de participants des groupes de travail varie de 25 à 50 en fonction du sujet abordé et l'interprétation est fournie pour les GT 1 et 2 (c.-à-d. anglais, français et espagnol). Le GT 3 fonctionne en anglais et en français et le GT 4 fonctionne en anglais uniquement. Les réunions des 4 groupes de travail ont normalement lieu sur une période de 1 à 2 jours.

#### 5.3.3. Groupes de discussions, groupes de travail horizontaux et groupes de rédaction d'avis

Les réunions de groupe de discussion et de groupe de rédaction d'avis sont des réunions spécialisées, convoquées lorsque des points de préoccupation urgents nécessitent une réponse immédiate et technique de la part du CC EOS.

Les groupes de discussion et les groupes de rédaction d'avis sont formés à partir de l'ensemble des membres et consistent généralement en un petit groupe de membres (c.-à-d. 8 à 15) dotés d'une expérience et d'une expertise professionnelle spécifique.

De plus, les groupes de travail horizontaux sont convoqués, si nécessaire, pour débattre de thèmes d'intérêt commun à tous les membres du CC EOS.

Des services d'interprétation seront fournis à ces réunions si nécessaire et des contributions en nature seront sollicitées auprès des états membres et des projets pertinents afin de réduire les frais et de maximiser l'efficacité. Ces réunions seront convoquées via Internet dans la mesure du possible.

Il est prévu que des groupes de discussion ou groupes de travail horizontaux travaillent sur les thèmes suivants au cours de l'exercice 15 :

- i. Stocks non soumis à un TAC comme le calmar et la seiche;
- ii. Stratégie de gestion pour le tourteau ;
- iii. Stratégie de gestion pour les coquilles Saint-Jacques ;
- iv. Plastiques marins;
- v. Contrôle et conformité(FGCC);
- vi. Obligation de débarquement

Pour améliorer l'efficacité des réunions et la qualité des avis, le secrétariat souhaiterait organiser des ateliers personnalisés pour les membres du CCEOS. Ces ateliers porteraient sur la présidence efficace des réunions afin de faciliter une discussion productive, la multiplication des prises de décision et l'obtention d'un plus grand consensus et le soutien des désaccords positifs.



## 6. Communications et partage d'informations

Au cours de l'exercice 14, le niveau de communication et de rayonnement a augmenté et va continuer de la même manière au cours de l'exercice 15.

Le site web du CC EOS demeure le principal outil de communication entre le secrétariat du CC EOS et les membres du CC EOS, la Commission européenne, les états membres, le Parlement européen, les observateurs scientifiques et le grand public. Le site web contient des informations actualisées sur les membres, la législation, l'administration, les réunions, les publications, la consultation et les avis, et inclut toute la correspondance pertinente générée entre le CC EOS, la Commission, les états membres et les autres parties.

Pour permettre au secrétariat de suivre l'augmentation de la charge de travail des réunions et de la communication, le CC EOS va développer des plans pour investir dans :

1. Un système électronique d'inscription aux réunions ;
2. Un système de remboursement en ligne ;
3. Des salles de réunion en ligne ;
4. Une restructuration du site web.

**--FIN--**



## **Annexe I**

### **Calendrier proposé de réunions pour atteindre les objectifs du programme de travail du CC EOS**

#### **Exercice 15**

**(1<sup>er</sup> octobre 2019 - 30 septembre 2020)**

Les informations présentées ci-dessous indiquent les opérations du CC EOS au cours de l'exercice 15 et ont été adoptées par les membres de l'assemblée générale qui s'est réunie à Dublin le 6 septembre 2019.

Toutes les dates et thèmes de discussion sont susceptibles d'être modifiés et seront soumis aux exigences de la Commission et aux propositions faites par les membres du CC EOS et adoptées par le comité exécutif.



## CALENDRIER DE RÉUNIONS (EXERCICE 15)

<b>CONSEIL CONSULTATIF POUR LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES</b>			
<b>Calendrier indicatif des réunions de l'exercice 15 (1<sup>er</sup> octobre 2019 – 30 septembre 2020)</b>			
<b>Type de réunion</b>	<b>Dates/durées proposées</b>	<b>Lieu</b>	<b>Priorités de travail</b>
Atelier DG MARE sur la traçabilité des produits de la pêche et de l'aquaculture	10 – 11 octobre 2019	Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Discussion sur les outils de traçabilité existants et les futurs développements par les états membres et le secteur de la pêche</li></ul>
Groupe de discussion sur les plastiques marins	11 octobre	Web	<ul style="list-style-type: none"><li>• Discussion sur le prochain atelier MAC/CC EOS, développement de l'atelier commun sur la technologie des engins avec le CC mer du Nord</li></ul>
ClimeFish	17 octobre 2019	Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation de projet et discussion de H2020 ClimeFish</li></ul>
Conseil consultatif AACP	21 octobre 2018	Vigo	<ul style="list-style-type: none"><li>• Provision des parties prenantes au conseil consultatif</li></ul>
GD CC mer du Nord sur la conception circulaire des engins de pêche	31 octobre 2019	Schiphol	<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement d'un atelier commun sur la technologie des engins en relation à la Directive SUP pour Jan/Fév. 2020</li></ul>
Atelier CC EOS/MAC sur les plastiques dans la chaîne d'approvisionnement des produits de la pêche	07 octobre 2019	Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'atelier a pour objectif de rassembler les membres du MAC, du CC EOS, et d'autres conseils consultatifs avec des experts et des scientifiques pour explorer plus en détail l'impact des plastiques sur les acteurs de la pêche et des marchés.</li></ul>



## CONSEIL CONSULTATIF POUR LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES

### Calendrier indicatif des réunions de l'exercice 15 (1<sup>er</sup> octobre 2019 – 30 septembre 2020)

Type de réunion	Dates/durées proposées	Lieu	Priorités de travail
Réunion de coordination entre la DG MARE et les CC	08 novembre 2019	Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Coordination des conseils consultatifs avec la CE</li></ul>
Le rôle des conseils consultatifs dans le cadre de la politique commune de la pêche	12 novembre 2019	Bruxelles	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le séminaire a pour objectif de présenter aux membres du comité PECH nouvellement élu le rôle important des CC dans l'offre de recommandations sur les questions de gestion de la pêche et de l'aquaculture, incluant le marché, la conservation et les aspects socio-économiques, ainsi que des plateformes de dialogue pour toutes les parties prenantes concernées.</li></ul>
WKFlatNSCS	10 – 22 novembre 2019	Gand	<ul style="list-style-type: none"><li>• Atelier de Benchmark pour les stocks de poissons plats en mer du Nord et en mer Celtique</li></ul>
WkIrish 6	25-29 novembre 2019	Dublin	<ul style="list-style-type: none"><li>• Atelier de Benchmark élaborant sur les questions d'écosystème, d'évaluation des stock et de pêche en Mer d'Irlande, et les besoins de cadrage des avis d'évaluation et de gestion</li></ul>
Réunion des conseils consultatifs et du CIEM (MIACO)	16 et 17 janvier 2020	Copenhague	<ul style="list-style-type: none"><li>• Collaboration avec le CIEM sur les questions ayant trait à l'évaluation des stocks.</li></ul>
Groupe de travail/ de discussions, comité exécutif	10 et 11 mars 2020	Madrid	<ul style="list-style-type: none"><li>• Thèmes pertinents basés sur les actions en cours</li><li>• Obligation de débarquement, TCM</li></ul>



## CONSEIL CONSULTATIF POUR LES EAUX OCCIDENTALES SEPTENTRIONALES

### Calendrier indicatif des réunions de l'exercice 15 (1<sup>er</sup> octobre 2019 – 30 septembre 2020)

Type de réunion	Dates/durées proposées	Lieu	Priorités de travail
SUMARIS	29-30 avril 2020		<ul style="list-style-type: none"><li>• Evénement projet final présentant le travail effectué sur la durée du projet incluant l'examen du stock et les éléments scientifiques pour les raies et pocheteaux se concentrant sur les stocks du sud de la mer du Nord / la Manche, plus les options de gestion potentielles</li></ul>
Groupe de travail/ de discussions, comité exécutif	07 – 08 juillet juillet 2020	Gand	<ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation de l'avis du CIEM pour 2021</li><li>• Possibilités de pêche pour 2021 / OD</li><li>• Développement des thèmes du groupe de discussion</li></ul>
Groupe de travail, Assemblée générale et Comité exécutif	02-04 septembre 2020	Dublin	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ratifier les comptes de l'exercice 15 et le budget pour E16</li><li>• Rapport du président sur E15 / Plan de travail E16</li><li>• Thèmes de groupe de discussion/travail à développer</li></ul>